



**LA GOUTELLE**

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30 JUIN 2017**

Etaient présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Fernand DE CASTRO, 4ème adjoint
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Jean-François MARCHEIX
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Mathieu THOMAS
- ◆ Roland VIALIS
- ◆ Damian WALSH

Etait excusé:

- ◆ Mickaël BESSERVE, pouvoir à Jean-François MARCHEIX

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15/05/2017
3. Elections des délégués titulaires et suppléants du collège électoral sénatorial en vue des élections sénatoriales
4. Vente terrain NEBUS Stéphane
5. Questions diverses.

La séance débute à 19h05.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

**1. Validation de l'ordre du jour**

Le Maire propose l'ordre du jour.

Vote : 15 voix pour

**2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15/05/2017**

La validation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2017 est soumise au vote :

Vote : 15 voix pour

**3. Elections des délégués titulaires et suppléants du collège électoral sénatorial en vue des élections sénatoriales**

Le maire donne toutes les explications nécessaires au bon déroulement du scrutin. L'élection des délégués titulaires et suppléants du collège électoral sénatorial doit obligatoirement avoir lieu aujourd'hui même pour toutes les communes.

Dans notre commune, il convient de procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Seuls les conseillers municipaux présents à la réunion peuvent voter.

Le bureau de vote est obligatoirement composé des deux élus les plus âgés et des deux plus jeunes présents au moment du scrutin.

Sont ainsi désignés membres du bureau :

- Marie-Jeanne LABONNE
- André FOURNIER
- Mathieu THOMAS
- Fernand DE CASTRO

↳ 1<sup>ère</sup> étape : vote des titulaires

Le maire propose une liste de candidats titulaires et demande si quelqu'un se porte candidat : aucun autre élu ne le souhaite.

Cette liste est la suivante :

- Frédéric SABY
- Fernand DE CASTRO
- Damian WALSH

La liste de candidats et une enveloppe sont distribuées à chaque élu. Un membre du bureau appelle chaque électeur, selon une liste préétablie, et l'invite à se rendre à l'isoloir avant de déposer l'enveloppe dans l'urne mise à disposition.

Résultat du scrutin :

- ✓ Frédéric SABY : 14 voix
- ✓ Fernand DE CASTRO : 14 voix
- ✓ Damian WALSH : 14 voix

Le maire demande expressément à chaque élu, s'il accepte d'assurer son rôle de titulaire lors des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 : les trois nouveaux élus donnent leur accord.

↳ 2<sup>ème</sup> étape : vote des suppléants

Le maire propose une liste de candidats suppléants et demande si quelqu'un se porte candidat : aucun autre élu ne le souhaite.

Cette liste est la suivante :

- Marie-Jeanne LABONNE
- Josiane MOUTARDE
- Clément MARCHEIX

Même scénario : la liste de candidats et une enveloppe sont distribuées à chaque élu. Un membre du bureau appelle chaque électeur, selon une liste préétablie, et l'invite à se rendre à l'isoloir avant de déposer l'enveloppe dans l'urne mise à disposition.

Résultat du scrutin :

- ✓ Marie-Jeanne LABONNE : 14 voix
- ✓ Josiane MOUTARDE : 14 voix
- ✓ Clément MARCHEIX : 14 voix

Le maire demande expressément à chaque élu, s'il accepte d'assurer son rôle de suppléants lors des élections sénatoriales du 24 septembre 2017 : les trois nouveaux élus donnent leur accord.

#### **4. Vente terrain à M. et Mme NEBUS Stéphane**

Comme évoqué lors du conseil municipal du 24/05/2016,

- Suite au vote favorable des membres de la section de Charrier consultée le 17/09/2016 afin de céder une partie des biens de cette section à M. et Mme NEBUS Stéphane
- Après bornage et division par un géomètre de la parcelle AS 384

Le maire indique que la surface réelle de la nouvelle parcelle à céder à M. et Mme NEBUS est de 828 m<sup>2</sup>.

Il précise que M. et Mme NEBUS cèdent à la commune 12 m<sup>2</sup> de leur parcelle AS 318 afin de régulariser l'emprise réelle de la VC N°38.

Par conséquent, la surface nette à acquérir par la famille NEBUS est de 816 m<sup>2</sup> au prix de 10€ le m<sup>2</sup> soit 8 160 €, les frais notariaux et d'arpentage étant à sa charge.

Le maire demande l'autorisation de faire toutes les démarches nécessaires et de procéder à la vente du nouveau terrain issu de la division cadastrale au prix de 10 € le m<sup>2</sup> moins la surface rétrocédée par la famille NEBUS.

Vote : 15 voix pour la vente du terrain cité ci-dessus.

#### **5. Questions diverses**

- Damian WALSH propose de faire des recherches de moyens pas très onéreux afin d'insonoriser la salle de la mairie. Le maire rappelle que seule une étude acoustique permet de définir les moyens à mettre en œuvre et cela a un coût.
- Jean-François MARCHEIX demande que soit vérifié le taillage de haies près d'habitation suite à réclamation. André FOURNIER s'en chargera. Il demande également la parution d'un article assez conséquent dans le prochain bulletin municipal, pour la fête agricole de Ballot en 2016. Le maire lui demande de réduire l'article par manque de place.
- Le maire précise que les contrats de gaz des bâtiments et logements communaux équipés sont en cours de renégociation. Les objectifs sont les suivants :
  - permettre la réduction des factures de gaz (mairie et locataires)
  - mettre aux normes de sécurité la cuve de l'école en remplaçant l'existante par une cuve neuve enterrée
  - remplacer la cuve de la salle polyvalente par une cuve d'une contenance plus importante (1 T contre 500 KG actuellement)

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 20h15.

La secrétaire

Le maire